

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon se dote d'une Charte des espaces publics pour répondre aux défis urbains, environnementaux et sociétaux actuels

La Métropole de Lyon se dote d'une Charte des espaces publics, cadre commun qui fixe les grandes orientations d'aménagement des espaces publics métropolitains. C'est l'aboutissement d'un processus de co-construction de 2 ans avec les maîtres d'ouvrages pour répondre aux grandes préoccupations climatiques ou sociétales : adapter les villes au réchauffement climatique, inclure les usages de chacune et chacun, décarboner les mobilités...

La Charte des espaces publics est la déclinaison concrète des ambitions portées par la Métropole et ses partenaires dans les projets d'espaces publics : rues, places, parcs. Elle donne un cadre commun aux parties prenantes des projets : élus, services, professionnels de l'aménagement.

« La Métropole de Lyon engage depuis plusieurs années un effort conséquent pour l'entretien et l'aménagement de son patrimoine de voies et d'espaces publics, avec plus de 200 projets réalisés en simultanés en maîtrise d'ouvrage directe. À travers cette charte, nous souhaitons donner cette impulsion générale en matière d'aménagements qui concilie les impératifs pour le climat, la diversité des usages et l'inclusivité, tout en favorisant l'expression de la singularité des identités locales, qu'elles soient paysagères, urbaines ou patrimoniales. » **Béatrice Vessiller**, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'urbanisme et du cadre de vie et **Fabien Bagnon**, Vice-Président de la Métropole de Lyon délégué à la voirie et aux mobilités actives



300 actions proposées, une démarche de co-construction

L'élaboration de la charte s'est engagée en 2022 avec les maîtres d'ouvrage des espaces publics du territoire. Plus de 500 personnes (élus, techniciens, partenaires, aménageurs...) ont été invitées à contribuer lors d'un séminaire et d'ateliers.

Les ateliers ont produit 300 idées et actions pour la mise en application des 6 défis prioritaires de la Charte des espaces public :

1/ Mieux adapter les espaces publics au réchauffement

climatique et les rendre plus favorables au vivant

2/ Assurer un confort d'usage indispensable pour le bien-être et la santé :

3/ Rendre la ville plus solidaire et inclusive pour toutes et tous

4/ Imaginer des espaces publics adaptés à la diversité des rythmes et usages de la ville

5/ Prioriser et encourager la marche, le vélo, les transports collectifs et décarbonés

6/ Décliner une vision d'ensemble sur le territoire qui valorise aussi les spécificités locales

De nouveaux outils pour les maîtres d'ouvrages

La Charte des espaces publics s'assortira de nouveaux outils pour accompagner les maîtres d'ouvrage :

- **L'expérimentation de « projets pilotes »** dont les retours d'expériences seront partagés grâce à une **plateforme web dédiée**, pour faciliter et répliquer les bonnes pratiques et espaces publics exemplaires.
- **Des fiches retours d'expérience** : par exemple, la place Ennemond Roman à Vénissieux illustre l'aménagement de la ville comme terrain de jeux ; le passage Croizat à Vénissieux permet de capitaliser sur la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage d'un jardin participatif, ou encore les Voies Lyonnaises ont permis de tester plusieurs revêtements de sols dans les conditions réelles d'utilisation.
- **Un lab d'innovation**, ensemble de services pour faciliter la rencontre entre professionnels et développer de nouvelles idées, services ou processus en favorisant la créativité, l'expérimentation et la collaboration.



La Métropole de Lyon, collectivité pionnière dans la fabrique de l'espace public

Les espaces publics lyonnais ont construit leur notoriété autour de la mise en œuvre d'une stratégie globale d'aménagement, définie pendant les années 1990. Une véritable « école lyonnaise » de la conception des espaces publics s'est alors constituée. Elle a permis d'affirmer une politique construite sur quatre principes fondateurs et déclinée dans des documents de référence, comme un vocabulaire des espaces publics. Les années 2000 ont ensuite été marquées par des approfondissements techniques issus de l'émergence d'enjeux nouveaux : nouvelles mobilités, environnement, qualité d'usage, coûts d'investissement et de gestion. Avec la Charte des espaces publics, la Métropole de Lyon s'inscrit dans cette histoire tout en intégrant les nouveaux enjeux qui se posent à la fabrique de l'espace public.

Retrouvez la charte des espaces publics de la Métropole de Lyon en ligne sur grandlyon.com

Visionnez la [vidéo](#) de présentation de la charte avec les témoignages de Maires des Communes de la Métropole de Lyon

Légendes et crédits photos

Esplanade Tase, Vaulx-en-Velin © Laurence Danière – Métropole de Lyon

Rue des enfants, Lyon

Place Ennemond Roman, Vénissieux

Passage Croizat, Saint-Fons

Crédit : © Thierry Fournier – Métropole de Lyon, sauf mention contraire

Contact presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY : llatapy@grandlyon.com +33 (0)4 26 99 39 51 / +33 (0)6 67 95 13 59